Mis en ligne : Le 25/06/2024
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201105-20240619-2024-34-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/06/2024
Publication : 21/06/2024

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 juin à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous les présidences successives de Monsieur Philippe BERNOU, doyen de l'assemblée, puis de Madame Audrey BERTHEAS, élue Maire en séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	22
Votants	27

Délibérations : 2024-34
Objet : Institution &vie politique : Fixation du nombre d'adjoints

Nomenclature Contrôle de légalité 5.1

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, VINCENT Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Ericka, BERNOU Philippe, FRANCOIS Pascale, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, MILLET Gaëtan, BENMOSLY Sabrina, VINCENT Pierre, CLAVEL Anthony, HILTGUN Luca, NOTO CAMPANELLA Camille, VAZILLE Angéline, DELEZAY Olivier, CHARVIEUX Sandra, GRATESSOLE Celyne.

Absents excusés : Mme BECH Françoise qui a donné procuration à M. NUNEZ Dominique, M. ROSSI Xavier qui a donné procuration à Mme OUAKKOUCHE Dalila, Mme COFFRE Annick qui a donné procuration à Mme GRATESSOLE Celyne, M. HOSNI Mohammed qui a donné procuration à Mme CHARVIEUX Sandra et M. MARION Romain qui a donné procuration à M. DELEZAY Olivier.

Secrétaire de séance : Mme VAZILLE Angéline

Madame le Maire rappelle/expose :

- Que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, et qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine et fixe le nombre des adjoints, sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;
- Que les Adjoints au Maire sont élus pour la même durée que le Conseil Municipal ;
- Qu'en application de l'article L.2122-2 du CGCT le nombre maximum de postes d'Adjoint au Maire est de huit, et qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait de sept Adjoints au Maire et de 3 Conseillers Délégués.

Madame le Maire propose de créer huit postes d'Adjoints au Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201105-20240619-2024-34-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/06/2024
Publication : 21/06/2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité : (6 abstentions Mme CHARVIEUX, M. HOSNI, Mme GRATESSOLE, M. DELEZAY, Mme COFFRE et M. MARION) de créer huit postes d'Adjoint au Maire.

L'HORME, le 19 juin 2024

Mme Le Maire,

Audrey BERTHEAS

La secrétaire de séance,

Angéline VAZILLE